



Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels

Téléphone: 416-326-2900 ♦ Numéro sans frais: 1-800-372-7463

LISTE DE VÉRIFICATION DES FORMULAIRES

Avant d'envoyer vos formulaires à la Commission

AVEZ-VOUS...

- Remplis les formulaires en écrivant lisiblement et au stylo ? Sinon, les formulaires illisibles ou gribouillés vous seront renvoyés.
- Signé et daté chaque formulaire de la trousse, même si vous n'avez pas de renseignements à donner dans certaines rubriques?
- Signé, daté et indiqué votre numéro de dossier sur chaque feuille supplémentaire jointe aux formulaires?
- Vérifié l'exactitude de toutes les données inscrites?
- Avez-vous corrigé toutes les erreurs sur les formulaires, le cas échéant?
- Avez-vous conservé la lettre d'accompagnement et/ou une copie des formulaires dans vos dossiers?
- Avez-vous appelé l'Unité des services d'indemnisation pour obtenir de l'aide au besoin?
- Vous êtes-vous assuré que les formulaires originaux ont été envoyés à la Commission? La Commission **ne traitera pas** les photocopies de formulaires.

Modifié en janvier 2007